

**CHAMPIONNATS D'EUROPE U18  
JERUSALEM (ISR) – 04 AU 07 JUILLET 2022**

Les critères établis sont basés sur la moyenne EA Top 20 brut des années 2019 et 2021.

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 23 juin 2022.

Hommes	Discipline	Dames
10.71	100m	11.84
21.66	200m	24.30
48.60	400m	55.64
1:51.89	800m	2:08.81
3:53.47	1500m	4:27.88
8:30.00	3000m	9:46.36
6:03.21	2000mSC	6:55.48
13.92	110H/100H	13.76
53.46	400mH	61.41
	5.000m Marche	24:42.78
46:51.59	10.000m Marche	
2m07	Hauteur	1m79
4m79	Perche	3m88
7m20	Longueur	6m08
14m68	Triple	12m54
18m28	Poids	15m58
55m70	Disque	44m93
72m85	Marteau	62m29
69m23	Javelot	50m82
6782	Décathlon/Heptathlon	5165

**Remarques générales**

- Les athlètes nés en 2005 et 2006 rentrent en ligne de compte pour la sélection.
- Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de 2 athlètes remplissent les critères de sélection, les 2 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification LRBA, seront sélectionnés.

- Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées. Exceptionnellement et conformément à la règle 147 de World Athletics, les performances réalisées sur 5000m seront acceptées à condition que le nombre d'athlètes participants d'un même sexe soit insuffisant et que l'on ne puisse pas organiser une série séparée et à condition qu'il n'y a pas d'assistance d'un ou de plusieurs athlètes de l'autre sexe. Pour les épreuves de marche, les résultats seront toujours acceptés.
- Le comité de sélection pourra, après la fin de la période de sélection, décider de participer au relais Medley (garçons et/ou filles). Cette décision dépendra des athlètes sélectionnés en individuel sur les 100 m, 200 m, 400 m, 100/110 m et 400 m haies.
- **Diplôme I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

### Critères généraux communs à toutes sélections

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

### Etat de forme

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.